



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Plusieurs journaux, sur la foi de diverses dépêches de Belgrade et de Vienne, ont annoncé que le prince Milano Obrenowitch avait quitté Paris pour se rendre en Serbie.

Cette nouvelle est complètement dénuée de fondement. Le jeune prince attendra, à Paris, que l'Assemblée nationale de Serbie se soit prononcée sur le choix d'un successeur au prince Michel.

Les amis du jeune prince ont compris que sa présence à Belgrade pendant les délibérations de l'Assemblée serbe pourrait être considérée comme un moyen d'influencer une décision qui doit surtout emprunter sa force à sa spontanéité.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, annonce que le gouvernement serbe a envoyé M. Ristich à Paris avec mission de ramener le prince Milano à Belgrade.

Le même journal dit que lord Stanley a fait déclarer au gouvernement provisoire, par l'entremise du consul britannique, que l'Angleterre est fermement résolue à user de tout son pouvoir afin que la question de la succession au trône de Serbie soit résolue le plus promptement possible, à l'abri des influences et conformément à la volonté exclusive du peuple serbe.

Des restes mortels du prince Michel ont été déposés lundi, après le service divin, dans la cathédrale, au milieu d'une affluence immense de la population de Belgrade et des environs. La douleur est profonde et universelle.

Le général de Gablenz, représentant l'empereur d'Autriche; le colonel Viz Amy-Bey, représentant le sultan; le comte Zichy, au nom du ministre hongrois, ainsi que tous les agents diplomatiques et consuls des puissances étrangères assistaient à la cérémonie.

On procède dans tous les districts aux opérations électorales pour l'Assemblée nationale.

La population se montre universellement disposée à continuer la dynastie Obrenowitch dans la personne du prince Milano, neveu du défunt.

On lit dans la Correspondance du Nord-Est :

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute possible sur la nature et l'origine du crime. Ce n'est pas une vengeance personnelle, mais bien un attentat tout politique. La famille de Karageovitch ne paraît pas étrangère au complot tramé pour l'assassinat du prince Michel. Ce complot est principalement l'œuvre du parti *grand serbe* et il semble établi que les Karageovitch comptaient sur ce parti pour remonter au trône. A Neusatz, dans la Serbie autrichienne, trois jours avant l'événement, on parlait beaucoup d'une crise ou d'une catastrophe qui devait éclater prochainement à Belgrade. Neusatz est le centre de toutes les agitations serbes; c'est là que le parti *grand serbe* a ses journaux, ses comités, etc. On y fait de l'opposition aux Hongrois sous la direction de Miletics, mais on s'y occupe beaucoup aussi des destinées de toute la nation serbe.

On mande de Belgrade, le 15 juin :

Trente personnes ont été arrêtées comme

affiliées au complot pour l'assassinat du prince Michel.

Il y a dans le nombre deux anciens sénateurs.

Le peuple demande que les Karageovitch soient déclarés bannis pour toujours de la Serbie et que l'Eglise les maudisse et les excommunie.

Le clergé, à Grotzko, a déjà lancé contre eux une excommunication solennelle.

En présence du conflit qui s'est élevé entre le Sénat et la Chambre des députés de Roumanie, le gouvernement du prince Charles a pris la résolution de dissoudre le Sénat et a ordonné de nouvelles élections. Si, comme semble l'indiquer la dépêche de Bucharest qu'on lira plus loin, la dissolution ne porte que sur le Sénat, cette détermination serait l'indice que M. Bratiano est plus maître que jamais de la situation, car on sait que la Chambre des députés actuelle lui est dévouée à une grande majorité. On doit donc attendre qu'une dépêche moins ambiguë vienne expliquer ce qu'a d'obscur celle d'aujourd'hui.

Bucharest, 15 juin. — Le ministère a retiré sa démission. Un message du prince déclare le Sénat dissous et ordonne de nouvelles élections. Les deux Chambres se réuniront de nouveau dans quarante jours.

La session de la Chambre des députés continue provisoirement jusqu'au 22 juin.

Le *Bulletin international* (édition d'Italie) publie les informations suivantes :

Le gouvernement de Florence a pris des me-

sures radicales pour s'opposer aux velléités d'enrôlements clandestins dont il a été question ces jours derniers et dont le but évident ne saurait être que de jeter ou de maintenir un peu d'émotion dans les esprits.

Nos populations commencent à faire elles-mêmes un peu de police active. On écrit de Grosseto que quelques paysans ont arrêté un redoutable malfaiteur surnommé Ragno, et pour l'arrestation duquel le gouvernement avait offert une prime.

Nous devons signaler un fait grave à l'Europe occidentale :

On crée des cercles slaves dans presque toutes les villes importantes de l'Autriche. Ces cercles fonderont à leur tour des associations de secours mutuels et autres.

L'abolition de l'Eglise d'Irlande n'est pas la seule révolution qui s'élabore en ce moment au sein du Parlement anglais. Le bill de M. Gladstone semble avoir mis les représentants de la nation britannique en goût d'innovations législatives, et les voilà à la veille de voter l'émancipation de la femme.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne s'agit pas encore de conférer au sexe faible les droits multiples réclamés avec tant de tapage par certaines citoyennes des Etats-Unis. Le Parlement ne va pas jusqu'à vouloir donner au Royaume-Uni des électrices, des maîtresses ou des représentantes du peuple. Il se bornera pour le moment à émanciper les femmes du contrôle conjugal dans l'administration de leurs biens et revenus.

FEUILLETON.

UNE RENTE VIAGÈRE,

Par E.-M. DE LYDEN.

I.

Dans le département de la Seine-Inférieure, entre Fécamp, à l'ouest; Saint-Valery, au nord; Ourville, au midi, et Ermenonville, à l'est, sur la Durdan ou Durdent, se trouve une petite ville propre, fraîche, coquette, de 2,200 habitants, sans grands souvenirs historiques, sans monuments, mais d'un charmant aspect.

C'est Cany, pittoresquement bâtie au fond d'une vallée verdoyante, à huit kilomètres de la mer.

Sur les bords de la rivière qui l'arrose et fertilise la vallée, s'élèvent, abrités par de grands arbres, de nombreux moulins, des fabriques d'huile de colza, des filatures de coton, des tisseries de toiles à sacs, qui donnent au pays une animation pleine de gaieté et à la population laborieuse le bien-être.

Or, vers l'an 1847, une de ces usines, parmi les moins importantes, était la propriété d'un honnête Normand, ayant nom Jean-Pierre Hauttot, homme

simple, fort estimé dans le pays, à cause de sa loyauté, de sa confiance en la bonne foi d'autrui et de sa douceur envers les ouvriers.

Fils d'un contre-maître d'une grande fabrique de Rouen, qui lui avait laissé quelques économies, Pierre Hauttot n'avait reçu d'autre instruction que celle que donne l'école; mais c'était un rude travailleur, un garçon économe; grâce à sa bonne conduite, un petit héritage aidant, il avait pu s'établir et prospérer, parfaitement secondé par sa femme, une ménagère modèle.

La famille Hauttot avait été nombreuse; mais au temps où commence notre histoire, elle ne se composait plus que de trois personnes. Le chef, Mlle Honorine, — sa fille, âgée de vingt ans, — et sa petite-fille, — Léonie Hauttot, — restée orpheline à sept ans.

En moins de six années, il avait alors dépassé la cinquantaine, M. Hauttot avait perdu, les uns après les autres, coup sur coup, sa mère, sa femme, son fils aîné, sa bru et un second fils, âgé de douze ans.

Cette suite de malheurs irréparables avait singulièrement affecté le moral du petit filateur. L'énergie, l'activité, dont il avait toujours fait preuve, s'étaient presque éteintes; d'enjoué, d'ouvert, d'affable, il était devenu sombre, taciturne, morose. Sa petite-fille, la jeune Léonie, possédait seule le privilège, par ses carresses naïves et son gentil babil, d'amener sur ses lèvres un sourire et dans ses yeux un rayon de vie, ce dont se montrait jalouse la belle Honorine, tante de l'enfant.

Toutefois, une double pensée, celle d'établir sa fille et d'élever l'orpheline, avait heureusement arrêté dans son développement le découragement profond qui s'était emparé de lui.

— Ma tâche n'est pas remplie, se dit-il un jour, en regardant Honorine toute songeuse, et Léonie qui grondait sa poupée : il faut à ma fille un époux, et à ce chérubin une tendresse qui remplace celle de son père et celle de sa mère, tout à la fois. Son rêve était de marier sa fille à quelque brave contre-maître qu'il associerait à sa fabrication, et qui prendrait la suite de ses affaires à sa mort ou quand l'âge de la retraite aurait sonné.

Et il s'arma de courage pour lutter contre le sort. Mais marier Mlle Honorine Hauttot n'était pas positivement chose facile. D'abord, la dot que pouvait apporter la jeune fille n'était pas assez forte pour attirer les époux ambitieux; M. Hauttot ne donnait que 25,000 fr.; puis, Mlle Honorine ne voulait pas se contenter d'un ouvrier pour mari, comme l'avait fait sa modeste mère.

Elevée dans la meilleure institution de Fécamp, im-

bue des idées de luxe et de dépenses qui déjà envahis-

saient la petite bourgeoisie, vaniteuse, aspirant à briller, quelque peu hautaine, fort frivole, se croyant très au-dessus de son brave et digne père, et s'aimant par-dessus toutes choses, Mlle Honorine, la belle Honorine, comme on l'appelait à Cany, n'aspirait qu'à quitter l'usine, et comptait bien que sa beauté viendrait en aide à sa dot, pour atteindre ce but.

Quant à Léonie, c'était une charmante enfant, paraissant très-heureusement douée, sous le rapport du cœur et de l'esprit; elle idolâtrait son grand-père qui lui tenait lieu de tout.

Sa dot devait être encore plus modeste que celle de sa tante, par suite des fausses spéculations dont son père avait été la victime.

L'usine était estimée à une soixantaine de mille francs, sur lesquels il fallait prélever la dot d'Honorine; il ne restait donc, à la mort de M. Hauttot, qu'une somme d'environ quinze mille francs à chaque héritière.

Un seul moyen se présentait pour assurer aux deux enfants un plus brillant avenir : c'était de marier Honorine à un industriel qui, ainsi que nous l'avons dit, selon le désir de M. Hauttot, prendrait la direction de la fabrique et en augmenterait l'importance par des modifications que le vieux filateur n'était plus en âge d'entreprendre.

L'initiative de la loi proposée à cet effet appartient à M. Shaw-Lefèvre.

Présenté il y a quelque temps déjà, le bill avait passé à la première lecture sans éveiller grande attention. Mais sa réapparition à l'ordre du jour, dans la séance de mercredi dernier, a provoqué un débat plein de péripéties émouvantes et d'incidents presque orageux.

Le vote qui a terminé le débat montre à quel point les esprits sont partagés, sur cette grave affaire, dans la Chambre des communes. Il s'est trouvé 123 voix pour appuyer la seconde lecture du bill et 123 voix pour la repousser.

Le suffrage du *speaker* a seul fait pencher la balance du côté des partisans de la liberté des dépenses. Grâce à cette voix tutélaire, la loi est donc sortie victorieuse de sa deuxième épreuve, et nous la verrons reparaitre sous peu, pour recevoir la sanction du vote final.

Le dernier numéro du journal *la Vérité et le Droit* raconte ainsi les événements qui viennent de s'accomplir dans le Luxembourg :

« Pendant la nuit de samedi à dimanche, des placards en langue française ont été collés aux coins des rues dans les faubourgs de Luxembourg. Ils invitaient la population à secourir sa torpeur, à se soulever et à déclarer devant l'Europe que la situation du Luxembourg était insupportable. Ils l'engageaient à refouler les faux patriotes, qui prêchaient l'annexion à la Prusse. La France donnerait aux ouvriers du travail et le droit de suffrage; aux propriétaires, une plus-value de leurs biens; elle ferait entrer les enfants des pères de familles dans le sein de sa grande et riche famille. La neutralité ne serait qu'une négation de la patrie. Des traites avaient disposé des Luxembourgeois sans les consulter. Il faudrait maintenant opter pour la France ou la Prusse, etc., etc. Une descente de la police dans l'imprimerie des frères Heintze et l'arrestation de l'un d'eux ont été la suite de cette manifestation populaire. »

Pour les articles non signés : P. GODKT.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

Dimanche, à une heure et demie, l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ont reçu les autorités judiciaires, civiles et militaires, les membres du clergé du département de Seine-et-Marne, ainsi que les officiers des régiments de lanciers, de dragons, du 2^e voltigeurs de la garde impériale et du bataillon du 81^e de ligne en garnison à Melun et à Fontainebleau. Leurs Majestés et Son Altesse Impériale, entourées des officiers et des dames de leurs maisons, se tenaient dans la salle du Trône, où les présentations ont eu lieu.

— C'est à tort que l'on a prétendu que le

Malheureusement, nous le répétons, ces idées n'étaient nullement partagées par la jeune fille.

Quoi qu'il en soit, M. Hauttot poursuivit son œuvre, sinon avec la même ardeur qu'au temps de son bonheur domestique, du moins avec persévérance.

Mais si le courageux flâteur suffisait à la direction de l'atelier, il ne pouvait remplacer sa femme dans la gestion intérieure de la maison; et les bénéfices qu'il réalisait se trouvaient absorbés par les dépenses exagérées, hors de propos, et le manque d'ordre de la belle Honorine, qui avait tout naturellement succédé à sa mère dans la conduite du ménage.

Autant il était énergique, tout en restant bienveillant avec ses ouvriers, autant M. Hauttot était faible avec ses enfants qu'il adorait. Ce penchant exagéré à la gâterie, qu'avait toujours tempéré Mme Hauttot par une sage circonspection, n'ayant plus de modérateur, alla toujours croissant et, bien que le digne homme comprit que sa fille n'accomplissait pas convenablement son devoir de maîtresse de maison, il n'avait pas le courage de la blâmer; quand, par hasard, il osait glisser une observation, une cajolerie de la coupable lui fermait la bouche.

C'était ainsi qu'à force de câlineries, Honorine était arrivée à se faire conduire chaque année à Fécamp, à l'époque de la saison des bains, dans une honorable fa-

milie de petits rentiers, quelque peu alliés et très-amis des Hauttot.

Alors les étrangers commençaient à apprécier la plage de Fécamp, et la jeune fille, qui ne pouvait aller dans le monde, pour nous servir de l'expression consacrée, espérait que quelque baigneur, riche, jeune et beau, s'éprendrait d'elle, ferait bon marché de l'exiguïté de sa dot et l'épouserait par amour.

Six ou sept ans se passèrent ainsi sans qu'aucun prétendant sérieux se présentât, ni à Cany, où Honorine avait fait trop la dédaigneuse pour qu'on songeât à elle; ni à Fécamp, où elle n'apparaissait qu'à de longs intervalles.

Alors Léonie entra dans ses quatorze ans. Elle était grande et tout-à-fait raisonnable, relativement. Déjà elle commençait à aider sérieusement sa tante dans les soins intérieurs dont celle-ci ne demandait pas mieux que de se décharger. Bien qu'elle n'eût fréquenté que l'école de Cany, la fillette était beaucoup plus solidement instruite que sa tante. Elle était surtout merveilleusement organisée pour la comptabilité. Il est juste de dire qu'elle ne savait ni s'outcher un caraco, ni taper un quadrille sur le piano.

Quant à M. Hauttot, il avait bien vieilli. Ces sept années avaient lourdement pesé sur sa tête. Aussi hâ-

tail-il de tous ses vœux le mariage de sa fille.

Voici maintenant le produit des cinq premiers mois de la présente année 1868 comparé avec le produit des cinq premiers mois 1867.

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Droit de surveillance.	Contentieux.	Totaux.
1867.	25,505 »	26,078 95	13,053 85	24,002 72	12,888 47	1,971 50	98 »	406 63	104,005 12
1868.	22,936 62	24,731 58	14,482 15	26,026 73	9,374 24	2,001 »	45 »	418 42	100,015 74
Augmentation.	» »	» »	1,428 30	2,024 01	» »	29 50	» »	11 79	» »
Diminution.	2,568 38	1,347 37	» »	» »	2,514 23	» »	53 »	» »	3,989 38

Malgré la crise des céréales et les préoccupations politiques qui ont paralysé partout l'industrie et le commerce, nos recettes d'octroi n'ont pas éprouvé une diminution trop considérable. A ce sujet, nous croyons remplir un devoir de justice en adressant de nouveau nos remerciements au préposé en chef, M. Camus, pour l'activité, le zèle et l'énergie

mées durant la semaine dernière, on arrive à se convaincre de l'impatience qu'éprouvent les députés de voir finir une session qui, se prolongeant forcément à la fin de juillet, aura duré neuf mois, et aura été remplie par des débats considérables.

— On assure que, pendant le séjour de l'Empereur au camp de Châlons, le général Lebœuf fera exécuter les nouvelles manœuvres de l'artillerie, et que le capitaine Verchère de Reffie, officier d'ordonnance et chef des ateliers établis à Meudon, expérimentera les fameux petits canons dits *mitrailleuses*.

— On a fait, au camp de Châlons, des essais de télégraphie militaire, qui ont complètement réussi. Les différents chefs de corps sont mis en communication avec le général commandant en chef, qui leur transmet ses ordres, non-seulement lorsque l'armée est au repos ou en marche, mais encore lorsqu'elle est engagée contre l'ennemi.

— La consommation de la glace dans Paris pendant les fortes chaleurs que nous traversons s'est élevée à 500,000 kil. par jour.

Chronique Locale et de l'Ouest.

EXPOSÉ

Fait au Conseil municipal de Saumur par M. LOUVET, maire, député au Corps-Législatif, à l'ouverture de la session financière, le 13 juin 1868.

MESSIEURS,

En vous présentant, conformément à la loi,

Exercices.	Boissons.	Comestibles.	Combustibles	Fourrages.	Matériaux.	Escortes.	Droit de surveillance.	Contentieux.	Totaux.
1866.	63,641 01	56,894 03	29,995 45	65,745 82	30,103 39	5,137 »	555 »	2,198 10	254,269 80
1867.	60,391 78	57,339 53	33,031 66	64,246 07	28,149 »	4,349 50	231 50	1,213 31	248,952 35
Augmentation.	» »	445 50	3,036 21	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Diminution.	3,249 23	» »	» »	1,499 75	1,954 39	787 50	323 50	984 79	5,317 45

qu'il déploie dans le service qui lui est confié.

Octroi. — Renouvellement du tarif.

L'autorisation concernant nos taxes principales et additionnelles d'octroi expire au 31 décembre de la présente année 1868. Nous vous proposons d'en demander le renouvellement en introduisant dans le tarif certaines

les comptes de l'exercice 1867, avec les projets du budget additionnel 1868 et du budget principal 1869, nous venons, suivant un usage pratiqué constamment par nous depuis 24 ans, placer sous vos yeux l'ensemble de notre situation financière, l'état de nos services les plus importants, le degré d'avancement de nos travaux en cours d'exécution, enfin l'indication des principales affaires qui intéressent le présent et l'avenir de notre ville.

Résumé financier de l'exercice de 1867.

Les recettes communales de toute nature pendant l'exercice de 1867, y compris le reliquat de 1866, se sont élevées fr. c. à la somme de..... 440,978 53

Les dépenses de toute nature, y compris le report de 1866, se sont élevées à..... 404,918 17

Différence en excédant de recettes..... 36,060 36

Cet excédant de recettes forme le premier article du budget additionnel de 1868.

Octroi. — Produit de l'année 1867 et des cinq premiers mois de 1868.

L'octroi, qui représente à lui seul les trois quarts environ de nos ressources annuelles, a donné en 1867 un produit brut de 248,952 fr. 35.

Voici la comparaison de ce produit pour les années 1866 et 1867, avec la division par nature de recettes :

modifications dont l'expérience a fait connaître la justesse et l'utilité. Ces modifications, dont le dossier vous est soumis, sont peu nombreuses. Elles ne comprennent d'ailleurs aucune aggravation des droits actuels.

Instruction publique.

La situation de nos divers établissements

dans un salon, furent bientôt les plus puissants auxiliaires de la jeune fille.

Au bout d'un mois, M. d'Ollebec s'ouvrait directement, non-seulement aux amis enchantés d'Honorine, mais encore, et du consentement de celle-ci, à M. Hauttot.

Dans les dispositions d'esprit où se trouvait le vieillard, une démarche de cette nature ne pouvait qu'être bien accueillie, aussi M. d'Ollebec fut-il reçu pour ainsi dire à bras ouverts; sauf le regret qu'éprouvait le père de n'avoir pas pour gendre un industriel comme lui.

M. d'Ollebec, du reste, était loin d'être un mauvais parti, même pour une plus riche héritière qu'Honorine. Il appartenait à une famille honorable, s'appuyait sur quelques amitiés tout-à-fait bien placées dans le monde de la finance. D'autre part son courtage lui rapportait, bon ou mal an, cinq ou six mille francs, et cette situation ne pouvait que s'améliorer.

On reprochait bien à M. Octave d'avoir vécu un peu largement et tout autrement qu'un trappiste; on l'accusait aussi de n'avoir pas toujours calculé ses dépenses sur ses recettes et encore de vouloir trop entreprendre; mais il était d'un âge déjà raisonnable; on lui reconnaissait de la probité et on était en droit de croire qu'en se mariant il prenait la ferme résolution de se conduire en galant homme avec sa femme et en spéculateur prudent.

Enfin, les espérances et les prévisions d'Honorine se réalisèrent, en partie du moins. Elle fut vivement remarquée par un courtier venu à Fécamp, un peu par ordonnance de médecin et beaucoup par consultation de notaire.

— Allez aux bains de mer, lui avait dit l'Esculape parisien, et vous retrouverez, probablement, cette vigueur, cette jeunesse qui menacent de vous échapper.

— Allez aux bains de mer, lui avait dit le prévoyant tabellion, et vous rencontrerez peut-être une héritière, vieille ou jeune, laide ou belle, ennuyée du célibat et ne demandant pas mieux que de vous aider dans vos projets de spéculation.

Et sur ces deux avis, pleins de sagesse, M. Octave d'Ollebec, grand brun de trente-cinq ans, payant de sa personne, était parti pour Fécamp, où il avait quelques connaissances, entre lesquelles la famille qui, chaque année, donnait l'hospitalité à Honorine.

Aux yeux de beaucoup de gens, et souvent à bon droit, qui dit flâteur, dit riche; aussi fut-ce tout d'abord cette position, ce titre, si l'on veut, de *flâteur*, qui frappa M. d'Ollebec, quand le hasard le mit en rapport avec l'héritière du petit usinier de Cany. Mais, hâtons-nous de le dire, la beauté d'Honorine, ses excellentes manières, qui répondaient aux idées du courtier, en quête d'une femme apte à tenir sa place

d'instruction publique continue d'être satisfaisante.

Au 1^{er} de ce mois, le Collège comptait 168 élèves, dont 62 internes, 6 demi-internes et 100 externes, ci. 168
L'Ecole d'Enseignement mutuel 371
L'Ecole des Frères de la doctrine chrétienne. 185
L'Ecole de Sœurs de Saint-André. 275
L'Ecole de Sœurs de Sainte-Anne (quartier des Ponts) 76
La Salle d'asile de la rue du Prêche. 240
La Salle d'asile du quartier des Ponts. 80

En total. 1,395
enfants instruits dans nos établissements scolaires.

En outre, quatre classes d'adultes ont été ouvertes pendant tout le cours de l'hiver dernier et ont reçu un nombre d'élèves dont voici le détail :

Ecole d'Enseignement mutuel 89
Ecole des Frères de la doctrine chrétienne. 130
Ecole de Sœurs de Saint-André 85
Ecole de Sœurs de Sainte-Anne 10

Ensemble. 314
adultes auxquels l'instruction a été donnée gratuitement.

Nous aimons à offrir de nouveau ici nos remerciements et nos éloges aux maîtres et maîtresses qui s'acquittent avec tant de zèle et de dévouement de la délicate et importante mission dont ils sont chargés.

Ferme des convois funéraires.

Le traité avec le fermier actuel des convois funéraires expire le 31 décembre prochain. Nous vous demandons l'autorisation de le renouveler. Ce service se fait d'une manière convenable. Il importe donc d'introduire le moins de changements possible dans le traité nouveau.

Agrandissement du cimetière.

Les terrains nécessaires à l'agrandissement de notre cimetière ont été achetés. Il faut maintenant construire les nouveaux murs de clôture. Un crédit est inscrit à cet effet dans les budgets qui vous sont soumis. La superficie du cimetière va se trouver doublée. Grâce à cette extension le délai pour la reprise des tombes, qui était précédemment de 10 à 11 ans à peine, sera porté à 19 ou 20 ans. C'est une grande amélioration au point de vue des justes sentiments de respect et de piété qui sont dus envers les morts.

Construction de notre Hospice Général.

Cette importante entreprise touche à sa fin. Les divers services ne tarderont pas à être tous installés dans les nouveaux bâtiments destinés à les recevoir. On peut apprécier dès à présent la commodité et le bon aménagement de ces services. Justement préoccupés d'améliorer les

abords de ce grand établissement, vous avez décidé, il y a six mois, la mise en état de la rue des Boires et l'ouverture d'une rue neuve sur l'emplacement de la maison Bellancourt. Les budgets que nous vous soumettons contiennent les crédits nécessaires pour solder ces deux travaux.

Rue neuve dans les terrains Luzé.

Vous avez accepté l'offre faite par MM. Luzé frères d'ouvrir dans leurs terrains, avec le concours de la ville, une rue neuve destinée à mettre en communication la vieille levée d'enceinte avec la rue Beaurepaire aux abords de l'Ecole de cavalerie. Cette rue est en cours d'exécution. Les projets de budgets que nous vous soumettons comprennent une somme destinée à l'acquittement de la première partie de nos engagements envers MM. Luzé.

Travaux de défense contre les inondations.

Cette question si importante pour notre ville, ainsi que pour les communes circonvoisines et pour toute la vallée de la Loire, est suivie par nous avec la plus vigilante sollicitude. Les adjudications qui ont eu lieu, il y a quelques mois, nous assurent pour cette année l'exhaussement et la consolidation définitive de la levée du Chardonnet. L'administration des ponts-et-chaussées ne tardera pas non plus à entreprendre l'exhaussement du chemin de Saint-Florent et la construction de la levée neuve de Bagnoux, afin de mettre à l'abri des grandes eaux ces deux abords de notre ville.

La levée du chemin de fer entre Saumur et Saint-Martin a été reconnue comme ligne de défense de la Vallée; et un projet tendant à la consolidation de cette levée, au moyen d'un perré du côté de la Loire, est soumis en ce moment au conseil supérieur des ponts-et-chaussées. Il est éminemment désirable qu'aucun retard ne soit apporté à l'adoption et à l'exécution de ce projet. Enfin le Gouvernement, tout en s'occupant de consolider la grande levée longitudinale de la Loire entre Blois et Angers (route impériale n° 152), étudie la création de retenues d'eau dans le haut du fleuve et de déversoirs dans les autres parties, de manière à conjurer autant que possible le retour des fléaux qui sont venus si souvent affliger notre pays dans ces dernières années.

Chemins de fer.

Après cinq années d'efforts et de luttes relativement au tracé du chemin de fer de Bressuire à Tours par Saumur, nous avons définitivement échoué. Mais plusieurs amendements présentés au Corps-Législatif, et mentionnés dans les rapports des commissions chargées d'examiner les projets de loi relatifs au quatrième réseau des chemins de fer, signalent à l'attention et à la sollicitude du Gouvernement l'étude des trois chemins suivants : 1° de Poitiers à Saumur par Loudun; 2° de Thouars à

Saumur, par Montreuil-Bellay; 3° du Mans à Saumur, par Baugé et Longué. En outre, nous avons l'espérance qu'au nombre des chemins de fer départementaux que le conseil général de Maine-et-Loire ne peut guère tarder à entreprendre figurera une ligne destinée à relier Saumur et Cholet par Doué et Vihiers. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir le grand intérêt qui s'attache pour nous à la création des quatre lignes dont nous venons de parler. Nous vous proposons d'émettre des vœux en leur faveur.

Dérivation projetée des eaux de la Loire.

Nous avons remis au ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics votre délibération du 25 janvier dernier, en faisant ressortir toutes les considérations qui militent contre ce malencontreux projet de dérivation. Le conseil général de Maine-et-Loire, dans sa session extraordinaire de février 1868, a émis également un avis contraire à l'exécution de ce projet. Enfin, le 25 avril dernier, nous avons publié sur cette question, sous forme de lettre au ministre, un mémoire que nous avons fait distribuer aux députés et aux principaux habitants des départements riverains du fleuve. Nous ne perdons pas de vue cette affaire, qui intéresse non-seulement notre ville, mais toutes les populations du bassin de la Loire.

Situation financière de la ville.

Après le vote des budgets que nous avons l'honneur de vous soumettre, voici quelle sera notre situation financière :

L'emprunt de 110,000 fr., contracté en 1856 à la Caisse des dépôts et consignations, étant complètement amorti, notre dette classée ne se composera plus que des quatre emprunts suivants :

1° Emprunt de 200,000 fr., remboursable en 20 annuités de 15,796 fr. 16 c. chacune, et prenant fin le 16 août 1874;

2° Emprunt de 381,000 fr., remboursable en 20 annuités de 30,300 fr. chacune, et prenant fin le 31 décembre 1878;

3° Emprunt de 420,000 fr., remboursable en 30 annuités de 30,500 fr. chacune, et prenant fin le 31 décembre 1892;

4° Emprunt de 50,000 fr., remboursable en 6 annuités de 9,558 fr. 10 c. chacune, et prenant fin le 5 mars 1872.

Nous avons en outre à satisfaire aux engagements suivants :

1° 11,000 f. dus à M. Besson-Morin pour cession de terrain, exigibles le 1^{er} janvier 1869;

2° 3,957 50 complément de la 2^e annuité de la part contributive de la ville dans les travaux de défense contre les inondations;

3° 6,957 50 exigibles dans les trois premiers mois de 1869; 3° et dernière annuité pour solde

de la part contributive de la ville dans la dépense ci-dessus, exigible dans les trois premiers mois de 1870;

4° 17,617 » dus à M. Girard, de Saint-Vincent, comme prix de terrains acquis pour l'agrandissement du cimetière, exigibles le 1^{er} janvier 1870, avec faculté d'anticipation de paiement;

5° 3,134 » dépense prise par la ville, à sa charge, dans la mise en état de la rue Neuve, sur les terrains Luzé, payables au 1^{er} janvier 1871;

6° 3,119 89 dépense pour le même objet, prise également par la ville, à sa charge, payables dans les années qui suivront 1871, au fur à mesure des constructions qui s'élèveront dans ladite rue.

45,745 89 en total.

Ces engagements sont d'une nature d'autant moins inquiétante que, selon toute probabilité, ils seront acquittés pour la moitié environ à la fin de la présente année 1868, au moyen des bonis de notre octroi. Le reste, n'étant pas arrivé à échéance, ne pourra être payé qu'aux termes fixés par les conventions.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de notre situation financière. Cette situation est encore un peu chargée sans doute, mais elle a du moins le mérite d'être nette et complètement exempte de périls et d'embarras. Chaque exercice nous laisse annuellement une somme libre d'environ 40,000 fr., applicables aux besoins imprévus et inévitables qui surgissent. Vos dettes, placées sous l'action salutaire d'un amortissement par annuités fixes et obligatoires, marchent d'une manière continue vers leur extinction. Vous pouvez donc entrevoir dès à présent l'époque où il vous sera permis d'étudier et de commencer quelques-uns de ces grands travaux d'utilité publique que les progrès de la civilisation imposent aux villes, travaux qui se succèdent les uns aux autres, et dont la série est pour ainsi dire sans limites, car Dieu a voulu que chaque génération humaine, solidaire à la fois de celle qui la précède et de celle qui la suit, se trouvât en présence de nouveaux besoins à satisfaire, de nouvelles obligations à remplir et de nouvelles œuvres à entreprendre.

Par décret impérial en date du 20 mai 1868, M. Davaine, Elisée, a été nommé aux fonctions de pasteur de l'église réformée de Saumur, en remplacement de M. Duvivier, décedé.

Les opérations du conseil de révision ont commencé hier dans notre ville.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les contributions doivent être acquittées :
1° Par douzièmes payables chaque mois;
2° Par deux paiements égaux en mars et septembre;

3° Par un seul paiement au 15 juin.
Le percepteur prie les personnes qui n'ont pas adopté l'un des deux premiers modes de paiement de se libérer immédiatement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRY.

Dernières Nouvelles.

Paris, 17 juin. — L'Empereur est arrivé ce matin à huit heures au palais des Tuileries. Les ministres se sont réunis en conseil à neuf heures, sous la présidence de Sa Majesté.

L'Empereur est retourné à Fontainebleau par le train de quatre heures trente-cinq minutes.

Le prince Napoléon s'est rendu de Prague à Pesth, où il a dû arriver hier.

On pense que Son Altesse impériale reviendra à Vienne avant de poursuivre sa route vers Constantinople.

Mais, il faut en convenir, plus la situation du prétendu était avantageuse, et plus celle de la future devenait difficile à faire accepter. La question de la dot prenait les proportions d'un *casus belli*.

Fille de filateur, héritière de manufacturier! Ce titre, nous l'avons dit, avait résonné aux oreilles du courtier comme le retentissement harmonieux d'une cascade de pièces d'or, comme le froissement mélodieux d'une liasse de billets de banque, et, supputant ses prétentions aux taux de ses bénéfices, il chiffrait à cent mille francs, au bas mot, l'apport probable de sa femme. Ce fut sur cette base qu'il s'ouvrit à ses amis de Fécamp.

— Cent mille francs! comme vous y allez, mon cher, lui répondirent-ils; mais ces cinq zéros formidables précédés de l'unité feraient admettre aux Hautot une fortune de cent mille écus peut-être. Et certes les choses n'en sont pas là!

— Vraiment!

— Sans aucun doute. Et ce que vous demandez pour la dot doit être au-dessus de la fortune entière de la famille.

— Diable! mais voilà qui change singulièrement les choses!

— Fi! le vilain, qui va marchander sa femme comme une partie de sucre ou d'indigo, dit l'amie d'Honorine.

— Non pas! Certes Mlle Hautot vaut tous les millions du monde; mais enfin il faut vivre. En épousant une femme dont la place est au salon, je ne puis la condamner à se tenir à la cuisine; puis j'entends bien faire fortune, et pour atteindre ce but il me faut...

— De l'argent...

— Sans doute, Dieu seul a pu faire quelque chose de rien. M. Hautot comprendra cela! et il fera un sacrifice... D'ailleurs, vous devez vous tromper sur le chiffre de la fortune.

— C'est possible après tout, car ces Normands sont cachotiers en diable; Mme Hautot était une femme d'ordre, d'économie.

— Au surplus, nous saurons à quoi nous en tenir sous peu, car demain la demande en règle sera faite.

Les choses se passèrent ainsi en effet, mais amer fut le mécompte de l'amoureux calculateur quand il sut qu'en donnant trente mille francs à sa fille, M. Hautot faisait plus qu'il n'avait fait pour son fils; encore fallait-il que le gendre se contentât de la rente de ce capital qui représentait comme on sait environ la moitié de la valeur de l'usine.

La déconvenue d'Honorine fut profonde. Son père à la vérité ne lui avait jamais laissé supposer qu'elle recevrait une dot de beaucoup supérieure à celle de son frère; mais se trompant, comme tout le monde, sur le

vrai chiffre de la fortune du filateur, et calculant sur la prédilection que le vieillard n'avait cessé de montrer pour elle, elle avait néanmoins toujours compté sur un plus grand avantage.

Le chagrin que lui causa cette déception fut d'autant plus vif qu'à côté des rêves ambitieux qu'elle avait échaffaudés sur l'amour de M. d'Ollebec, était venu se placer un sentiment plus tendre pour celui qu'elle avait amené à ses pieds, la coquetterie venant en aide à ses charmes.

Et elle était menacée sérieusement tout à la fois de perdre un mari à son goût et une situation pour ainsi dire conquise à la pointe de l'épée.

Elle avait, il est vrai, tout d'abord été quelque peu blessée du calcul prosaïque de son prétendant, sur le point de battre en retraite devant ce chiffre mesquin de quinze cents livres de rentes; mais comme ce prétendant avait dans le cœur de la jeune fille un puissant allié, et dans la personne de leurs amis communs des auxiliaires actifs, Honorine ne tarda pas à revenir sur cette première et fâcheuse impression, et elle ne vit bientôt dans la conduite de M. d'Ollebec, de plus en plus empressé du reste, qu'une preuve de sa haute raison, voire même de sa tendresse. Car, lui avait-il dit, c'est pour vous que je veux que nous soyons riches.

(La suite au prochain numéro.)

Le Bulletin de l'Observatoire de Paris annonce qu'une nouvelle période orageuse va commencer pour la France.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Il se publie en ce moment, à Paris, une collection d'OPÉRAS CÉLÈBRES (édition Bijou), pour piano seul et qui obtient un succès immense. Le prix de chaque opéra (1 fr. 50) est d'un bon marché fabuleux et dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces ÉDITION-BI-JOU sont d'un format commode et portatif et se placent aussi bien dans la poche que dans une bibliothèque. Chaque partition est ornée d'un magnifique portrait de l'auteur; en un mot, c'est un progrès éclatant que d'être arrivé à donner pour 1 fr. 50 une partition complète pour le piano. — 12 volumes sont parus : 1° Le Barbier; 2° Norma; 3° La Flûte Enchantée; 4° Oberon; 5° Don Juan; 6° Elisire d'Amore; 7° Les Puritains; 8° Sémiramis; 9°

Robin-des-Bois; 10° La Somnambule; 11° Les Noces de Figaro; 12° La Strainera. Pour recevoir un de ces opéras, envoyer en timbres-poste 1 fr. 50 plus 15 centimes pour l'affranchissement; pour 2 opéras et au-dessus, envoyer un mandat de poste de 3 francs et au-dessus, en ajoutant toujours 15 centimes par chaque opéra. — Pour toute demande de 12 partitions, on recevra franco de port.

Chez Leduc fils et C^{ie}, éditeurs de musique, 34, rue Taitbout, Paris.

La mort de Théodoros, négus d'Abyssinie, scène émouvante d'après le dessin d'un témoin oculaire; les principaux sites de l'admirable Parc des Buttes-Chaumont; le Retour du mari, de M. Victor Giraud, l'un des tableaux les plus remarquables au Salon; la scène de l'Automate dans le drame de la Czarine; l'Inauguration de l'église Saint-Augustin, boulevard Malesherbes; les Embarcations de plai-

sance de l'Impératrice; le Marché du Peuple à Londres, etc., etc.; telles sont les principales gravures que l'Univers illustré donne dans son numéro de cette semaine; sans compter une chanson inédite, paroles et musique par Gustave Nadaud; un Rébus et un Problème d'échecs. De tels éléments expliquent la vogue chaque jour plus grande dont jouit l'Univers illustré.

M. RIELLANT

Médecin-dentiste, quai de Limoges, n° 157, à Saumur.

Préviens les personnes de sa clientèle qu'il obtient journellement de nouveaux succès par l'emploi de l'ossiamine acétique pour la conservation des dents cariées et douloureuses. Quelques jours de traitement suffisent pour rendre les dents insensibles aux efforts de la mastication. Depuis six mois que M. Riellant pratique cette opération, elle lui a réussi au-

delà de tout ce qu'il pouvait en espérer. Le grand nombre des personnes de Saumur et des environs qui ont eu recours à ce traitement lui doivent la conservation de leurs dents.

Les renseignements sur l'efficacité de l'ossiamine acétique sont faciles à obtenir auprès des personnes qui ont suivi ce traitement, elles pourront certifier la vérité.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Aujourd'hui jeudi 18 juin, Deuxième et dernière représentation de M^{lle} DÉJAZET.

Les Prés St-Gervais, comédie en 2 actes, mêlée de chants, de V. SARDOU.

M^{lle} DÉJAZET remplira le rôle du Prince de Conti, qu'elle a créé à Paris.

L'Homme n'est pas parfait, scène de la vie parisienne.

Un Mari dans du coton, vaudeville en un acte.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GATELLIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Gattelier, ancien négociant à Saumur, sont invités à se présenter, le jeudi 25 juin courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n° 48.

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS BARRIQUES d'excellent vin rouge de 1865. — Crû de Brézé. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En un seul lot,

TROIS CENTS COTRETS, exploités l'hiver dernier. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires,

Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

PORTION DE MAISON, Grand'Rue.

S'adresser à M^{me} LELONG. (267)

LE BANDAGE À RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Éléance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage de contention est du prix de 15, 25, ou 36 fr., le bandage à RÉGULATEUR à des prix modérés, selon le cas ou la gravité de la tumeur herniaire. On peut sans déplacement se procurer un de ces bandages; il suffit pour cela d'indiquer: le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

CAPITAUX A PLACER A 5 pour 0/0

Sur biens ruraux et maisons dans le vieux Paris. — Fractions d'au moins 10,000 fr.

M. Pinguet, ancien notaire, 11, rue Montyon, PARIS, de midi à 4 heures. (172)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre remboursement). S'adresser à l'inventeur: GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.

LES CARTULAIRES ANGEVINS

Étude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix: 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 JUIN.			BOURSE DU 17 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 15	» 10	» »	70 15	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	100 80	» 40	» »	101 20	» »	» »
Obligations du Trésor.	485	» »	» »	485	» »	» »
Banque de France.	3165	» »	» »	3175	» 10	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1530	» »	» »	1525	» »	» 5
Crédit Foncier colonial.	460	» 15	» »	465	» 5	» »
Crédit Agricole.	657 50	» »	» 2 50	650	» »	» 7 50
Crédit industriel.	648 75	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	313 75	» 2 50	» »	312 50	» »	» 1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	727 50	» »	» »	730	» 2 50	» »
Orléans (estampillé).	883 75	» 3 75	» »	882 50	» »	» 1 25
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1212 50	» »	» 5	1215	» 2 50	» »
Est.	550	» »	» »	550	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	938 75	» 2 50	» »	935	» »	» 3 75
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	597 50	» »	» 2 50	600	» 2 50	» »
Ouest.	563 75	» 1 25	» »	565	» 1 25	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1485	» »	» 5	1485	» »	» »
Canal de Suez.	441 25	» 1 25	» »	447 50	» 6 25	» »
Transatlantiques.	417 50	» »	» »	412 50	» »	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	53 50	» 10	» »	53 40	» »	» 10
Autrichiens.	568 75	» »	» »	568 75	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	381 25	» 2 50	» »	382 50	» 1 25	» »
Victor-Emmanuel.	48 75	» »	» 2 25	48 50	» »	» 25
Romains.	45	» »	» 1	45	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	320	» »	» 6 25	322 50	» 2 50	» »
Saragosse.	79	» »	» 1	79	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	65	» »	» »	65	» »	» »
Compagnie immobilière.	136 25	» »	» 2 50	138	» 1 75	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	337	» »	» »	336 75	» »	» »
Orléans.	327 50	» »	» »	327 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	338	» »	» »	340	» »	» »
Ouest.	325	» »	» »	326	» »	» »
Midi.	329	» »	» »	323 75	» »	» »
Est.	325	» »	» »	322	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18 LE MAIRE,